



CGT Educ'ACTION  
ACADEMIE  
DE TOULOUSE

## **ENTRANT-E DANS L'ACADEMIE DE TOULOUSE, QUELLE LOGIQUE POUR FORMULER VOS VŒUX ?**

### **1. TENIR COMPTE DE VOTRE SITUATION PARTICULIERE.**

Comme l'indique la circulaire, vous faites partie des participants obligatoires au mouvement. Cela signifie que vous devez obligatoirement vous voir attribuer une affectation à l'issue des opérations. **Concrètement, si vous n'obtenez pas satisfaction sur les vœux que vous avez formulés, vous serez affecté via la procédure d'extension.**

### **2. LIMITER LES RISQUES D'AFFECTATION PAR EXTENSION.**

La procédure d'extension est précisée dans l'annexe 3 de la circulaire. Ce qui suppose que vous devez tenir compte de deux éléments :

- ▮ **le logiciel utilise le plus petit barème généré pour calculer la phase d'extension.**

Par conséquent, il vaut mieux éviter les vœux précis sur des établissements et **privilégier les plus forts barèmes générés par des vœux larges** de type « commune », puis « département » et « zone de remplacement » si vous pouvez bénéficier de bonifications à caractère familial<sup>1</sup> (rapprochement de conjoint, années de séparation, rapprochement sur la résidence de l'enfant).

- ▮ **la phase d'extension s'effectue selon un ordre prédéterminé en fonction de votre 1er vœu**, le logiciel génère automatiquement et alternativement des vœux « Tout poste fixe sur le département » puis « ZRD<sup>2</sup> » sur les départements que vous n'auriez pas déjà indiqués.

**Il vaut peut-être mieux organiser sa propre phase d'extension « par défaut »** en fin de saisie : cela permet notamment d'agencer l'ordre des vœux « DEP » et des « ZR » et surtout de préciser les préférences de rattachement administratif pour ces dernières, ce que vous n'aurez pas la possibilité de faire en cas d'extension à l'aveugle par le logiciel.

### **3. SI VOUS AVEZ UN DOUTE, UNE QUESTION, NOUS CONTACTER !**

**[eluscgteductoul@gmail.com](mailto:eluscgteductoul@gmail.com)**

1 Pour pouvoir en bénéficier, vous devez sélectionner « Tout type d'établissement », à l'exception des agrégés sur le vœu type « Lycée ».

2 Sauf pour les disciplines de « famille 2 » pour lesquelles il n'existe qu'une ZR « académique », ce vœu étant généré automatiquement après les vœux « DEP »